

Réunion du 21 juin 2016

Ordre du jour

- Tour de table des animations locales
- Sign'Adresse
- Actualités de la Base Adresse Nationale (BAN)
- Présentation du guichet mairie de la BAN

Présents	Excusés	Membres	Structures
1	1	BARILLE Pascal	Val d'Ille
1		BIBENS Erwan	Here
1		BLOUIN Thierry	IGN
1		BODET Frédéric	Coglais communauté
1		CHAUVIN Frédéric	Rennes Métropole
1		BONHOMME Emma	Région Bretagne
1		ADAM Agathe	Région Bretagne
1		PEZZINO Dominique	Lorient Agglomération
1		PARC Alexandre	Lorient Agglomération
1	1	FORTIN Thomas	SAFI
1		JACQ Tanguy	CC du Pays d'Aubigné
1		LE BEC Pascal	DDFiP35
1	1	LE PRIOL Estelle	Montfort Communauté
1		GOGUET Jérôme	DDFiP35
1		CHAUCHAIX Etienne	Pays de Redon - Bretagne Sud
1		PAYEN Gautier	TomTom
1		PELHATE Sébastien	Région Bretagne
1		VOURC'H Grégoire	BMO/Pays de Brest
15	3		

Contexte de la réunion :

Cette réunion en visio avec Brest et Lorient intervient alors que l'actualité BAN (Base adresse nationale) est riche : sortie annoncée en juin des API de gestion/écriture et que de nombreuses questions subsistent : quelles articulations avec les BAL (Bases Adresses Locales) et les outils locaux tels Sign'Adresse).

Tour de table des animations locales

35

RM : dispse de son propre outil de signalements. Versement au 1^{er} juin - de 40 signalements dans Sign'Adresse. L'API RVA (Référentiel Voies et Adresses) de Rennes Métropole est référencée sur le site api.gouv.fr.

DDFiP 35 : tests sur Sign'Adresse effectués en 2014. En attente d'infos sur la BAN.

Coglais communauté : Signalements avec pièces jointes + envoi au SDIS 35.

Concernant le SDIS 35, qui dispose de son propre outil de signalements, toujours pas de remontées sur Sign'Adresse.

29

Le groupe restreint voirie-adresse du Finistère, piloté par la SAFI pour le compte du CD29 et du Pays de Brest s'est

réuni en mars. Bilan : 140 communes du Finistère ont été sensibilisées aux enjeux liés à l'adresse et à l'utilisation de Sign'Adresse. Le bénéfice de ces réunions est visible puisque de nombreux signalements ont été effectués par des communes du 29. Cependant certaines difficultés sont remontées par les communes :

Difficultés d'interprétation du signalement : un signalement n'est pas un point du référentiel adresse.

Forte contribution pour certaines communes mais souvent localisation précises des adresses .

Décrochements de la part de certaines communes car peu de création/modification d'adresse et les communes oublient. Sign'Adresse n'est pas un réflexe.

Proposition du SDIS 29 : Inciter les communes à poursuivre : Mail aux contributeurs pour indiquer si le signalement a été pris en compte et mail aux communes qui adressent toujours des documents papiers pour les inciter à utiliser Sign'Adresse.

La Poste : interrogation sur la cohabitation de la BAN et Sign'Adresse.

La poste Offre autrefois gratuite pour la numérotation des adresses → Services payants

La poste propose maintenant deux offres commerciales en lien avec l'adresse

- Offre 1 : aide à la numérotation + mise à jour de la BAN via guichet Mairie + envoi courrier aux services concernés .

- offre 2 : accompagnement des communes pour l'adressage.

56

Lorient Agglomération : Le référentiel adresses est constitué. Tests effectués pour alimenter la BAN. Des ateliers ont été mis en place avec les mairies pour sensibiliser les mairies à l'utilisation de Sign'Adresse. La dynamique se met en place progressivement.

Sign'Adresse

Statistiques d'utilisation

S. Pelhate présente quelques données [statistiques](#) liées à l'utilisation de Sign'Adresse en date du 20 juin 2016.

825 signalements remontés essentiellement par les collectivités depuis début 2016 dont 498 disposant de pièces jointes (60%). Faible diffusion par les SDIS hors SDIS29. Pour le département 29, plus de 40 contributeurs

255 pris en compte par Here et/ou TomTom.

Pour rappel, plus de 1500 signalements ont été saisis en 2015 avec une très bonne prise en compte par les opérateurs Here et TomTom (> 90%).

En ce qui concerne la qualité des signalements, TomTom regrette le fait que de nombreux signalements ne disposent pas de pièces jointe, ce qui oblige l'opéra-

teur à contacter la mairie concernée pour disposer des actes administratifs.

Explications sur la non exhaustivité des pièces jointes dans les signalements : il existe deux façons de créer de signaler dans Sign'Adresse :

méthode classique : un contributeur créé un signalement manuellement dans Sign'Adresse (exemple secrétaire de mairie) - dans ce cas le contributeur associe une ou plusieurs pièces jointes - c'est le cas le plus fréquent.

Méthode automatique : un partenaire exemple Rennes Métropole dispose déjà en interne d'un outil de signalements et exporte ses propres signalements vers Sign'Adresse. Dans ce cas, il faut que les signalements importés disposent de liens (url) vers les pièces jointes (ex SDIS 29).

Une évolution de Sign'Adresse pourrai porter sur un retour vers les utilisateurs de la prise en compte de leur signalement.

Actualités autour de la BAN

Le groupe s'accorde à penser que le projet BAN manque de clarté. S'agit-il d'une base de données, d'une plateforme de services. Actuellement on visualise une juxtaposition d'outils mal intégrés (Signalement vers le SNA, Outil de mise à jour de la BDUNI...) et qu'il faut un message clair commun à l'attention des utilisateurs de Sign'Adresse. Par ailleurs il est nécessaire de veiller à l'articulation entre Sign'Adresse et la BAN de façon à éviter les doubles saisies.

AMF a communiqué sur la BAN sauf en Bretagne.

Groupe SIG Topo BAN :

Pour rappel, groupe constitué en juin 2015

- Modèle simple de données visant à alimenter la BAN par fichier (en attendant API / en complément API).

- suivi du développement des API de gestion/écriture.

De l'avis de tous, il manque un cadre juridique à la BAN.

Remarques / questions

Dans le cas de versements massifs de la BAN (via les API) quid des signalements vers les « ayant droit » ?

Si suppression d'une adresse par le producteur, comment assurer la persistance

de la suppression lors des prochains versements ?

Présentation du guichet mairie - IGN

Thierry Blouin - IGN - présente le guichet mairie de la BAN.

Actuellement, le guichet mairie permet de mettre à jour la BDUNI de l'IGN. A terme, il mettra directement à jour la BAN (référentiel) via les API de gestion en cours de développement. Aujourd'hui 1000 utilisateurs recensés dont 600 mairies.

Le délais de prise en compte est de 3 semaines.

Deux mode d'alimentation de la BAN (Via les API pour les grosses structures disposant de référentiels adresse de qualité et via le guichet mairie pour les petites structures n'entretenant pas de référentiel).

3 profils utilisateurs différents dont le profil mairie qui permet de tout faire. Les EPCI ayant délégation peuvent disposer d'un profil mairie.

Un profil consultation.

Un profil standard qui permet également de mettre à jour les voies et les points adresse.

Contrairement au portail de l'urbanisme, il n'y a pas de loi qui oblige à utiliser le guichet mairie.

Q Comment sont gérés les lieux-dits ?

R couche de points.

Q Est-il envisageable qu'un prestataire privé effectue cette saisie pour le compte d'une commune ?

R Oui

Rubrique Contribuer → disponible dans la prochaine version (1.10 de l'outil) Thierry Blouin pense que c'est à cet endroit que l'on pourrait articuler Sign'Adresse et le guichet Mairie (Remontée de signalements depuis Sign'Adresse).

Remarque de Lorient : Le référentiel adresse de Lorient « poussé » dans la BAN peut être modifié par n'importe qui disposant d'un accès général.

Réponse oui. Ce qui pose problème pour les gestionnaires de référentiel adresse.

Préférence pour un système de signalement plutôt qu'une édition directe de façon à ce que ce soit le producteur officiel du référentiel qui valide la modification.

Idee de donnée garantie ou labellisée

Il semble nécessaire d'identifier un chef de file responsable de la mise à jour de la BAN par territoire concerné.

Q de Pascal Le Bec : Après saisie dans le guichet mairie d'une nouvelle adresse, comment informer la DDFip concernée ?

R : Possibilité d'envoyer par mail les documents produits avec le guichet mairie.

Question de Here : Pour disposer d'une version payante de la BAN (données), vers qui se tourner ?

Réponse : Il n'y a pas d'offre payante BAN. Il semble donc nécessaire de s'adresser à La Poste ou à l'IGN pour acquérir des produits adresse payants.

La différence entre la BAN et la BANO porte notamment sur le type de licence et la présence/absence de certains attributs.

Les ressources en ligne

- Base Adresse Nationale :

<http://adresse.data.gouv.fr/>

-Présentation par l'IGN du guichet mairie :

<http://cms.geobretagne.fr/content/presentation-du-guichet-mairie-de-la-ban>

-SIGN'ADRESSE :

<http://geobretagne.fr/signalement/>

-SIGN'ADRESSE en chiffres:

<http://cms.geobretagne.fr/content/signadrese-en-chiffres-juin-2016>

Suites à donner

▪ S. Pelhate : voit pour passerelle entre Sign'Adresse et la BAN.

▪ IGN : voit pour créer commune de test afin de tester le guichet mairie et notamment le versement des signalements.